

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01193 Numéro SIREN : 391 661 295 Nom ou dénomination : SA FRANCIS FAYOLLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 3655



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 000		15 000	15 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	187 477	108 472	79 005	61 401
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	107 250 759		107 250 759	106 957 546
Créances rattachées à des participations	459 185		459 185	453 203
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	107 912 421	108 472	107 803 949	107 487 150
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 090		3 090	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 292 830		1 292 830	1 307 804
Autres créances	6 522 204		6 522 204	1 265 866
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 932 163		1 932 163	1 925 171
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 924		3 924	3 638
ACTIF CIRCULANT	9 754 211		9 754 211	4 502 479
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	117 666 632	108 472	117 558 160	111 989 629

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 2 400 000)	2 400 000	2 400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	240 000	240 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	99 399 188	97 792 827
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 951 375	1 708 649
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	115 026	114 670
CAPITAUX PROPRES	104 105 589	102 256 146
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	34 703	34 703
Provisions pour charges		
PROVISIONS	34 703	34 703
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 651 320	59 785
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 921	150 946
Dettes fiscales et sociales	747 721	314 504
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 875 906	9 173 544
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	13 417 867	9 698 780
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	117 558 160	111 989 629

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services		1 608 900	1 608 900	1 106 600
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		1 608 900	1 608 900	1 106 600
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 097 719	938 205
Autres produits			90	5 388
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 706 709	2 050 193
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 273	582
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 386 022	1 203 584
Impôts, taxes et versements assimilés			91 780	120 968
Salaires et traitements			518 985	562 379
Charges sociales			296 420	327 976
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 675	8 898
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			42 988	24 506
CHARGES D'EXPLOITATION			2 356 144	2 248 893
RESULTAT D'EXPLOITATION			350 565	-198 699
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 555 319	1 321 379
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			118 327	167 815
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				482
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				23 313
PRODUITS FINANCIERS			1 673 646	1 512 989
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			148 896	220 940
Différences négatives de change				7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			148 896	220 947
RESULTAT FINANCIER			1 524 750	1 292 042
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 875 315	1 093 343

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 432
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		425 535
PRODUITS EXCEPTIONNELS		431 967
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 023	37 291
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		578
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	356	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 379	37 869
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 379	394 098
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-80 439	-221 208
TOTAL DES PRODUITS	4 380 355	3 995 150
TOTAL DES CHARGES	2 428 980	2 286 501
BENEFICE OU PERTE	1 951 375	1 708 649

Les comptes de l'exercice 2019 sont présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont exclus du coût de revient des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel)

Matériel de transport durée d'amortissement : 6 ans L

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont constituées de la marque FAYOLLE.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- les titres de participation et autres titres.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat de ces titres ainsi que des frais d'acquisition. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

Le montant global de 107 703 961,93 € se décompose en 1067 250 759,31 € de titres et 453 202,62 € de créances sur participations.

STOCKS

Néant

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont constituées par les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition des titres sur 5 ans.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2018 ont été évalués par une méthode statistique.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagements hors bilan.

DETTES

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement, de dépôts à terme.

CREDIT D'IMPOT

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste "impôt sur les sociétés".

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE a pour objet le financement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement recherche et innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leurs fonds de roulement (art.244 quater C du CGI). Il vient contribuer au renforcement des fonds propres de la société.

La Société ne bénéficie pas du CICE au titre de l'exercice 2018.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CONSOLIDATION

La SA Francis Fayolle est la société consolidante du groupe Fayolle.

INTEGRATION FISCALE / VENTILATION IMPOT

La SA Francis Fayolle est tête d'un groupe fiscal constitué avec l'ensemble des filiales qui respectent les critères requis.

Le boni d'intégration s'élève à 80 439,00 euros et vient compenser la charge d'impôt nulle sur l'exercice.

EFFECTIF

L'effectif moyen retenu est de 2 personnes.

COVID 19

Les activités ayant commencé à être affectées par la pandémie du Covid-19 à la fin du premier trimestre 2020, les comptes 2019 ont été arrêtés sur la base de la continuité d'exploitation. Néanmoins l'entreprise s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Compte tenu du caractère récent de cette épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, nous ne sommes pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel à la date d'arrêt des comptes par le Directoire. Il n'en reste pas moins qu'à cette date d'arrêt la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	152 198		35 279
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 198		35 279
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	107 410 749		305 761
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	107 410 749		305 761
TOTAL GENERAL	107 577 947		341 039

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			15 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			187 477	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			187 477	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		6 566	107 709 944	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		6 566	107 709 944	
TOTAL GENERAL		6 566	107 912 421	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	90 797	17 675		108 472
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 797	17 675		108 472
TOTAL GENERAL	90 797	17 675		108 472

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.	356						356
------------------	-----	--	--	--	--	--	-----

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre							
TOTAL	356						356

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	--------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	114 670	356		115 026
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	114 670	356		115 026
Provisions pour litiges	34 703			34 703
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	34 703			34 703
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	149 373	356		149 730
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		356		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	459 185	459 185	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 292 830	1 292 830	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	48 117	48 117	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 028 427	1 028 427	
Groupe et associés	5 441 271	5 441 271	
Débiteurs divers	4 389	4 389	
Charges constatées d'avance	3 924	3 924	
TOTAL GENERAL	8 278 143	8 278 143	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 651 320	2 651 320		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	142 921	142 921		
Personnel et comptes rattachés	16 364	16 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 402	78 402		
Etat : impôt sur les bénéfices	477 280	477 280		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	129 205	129 205		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	46 470	46 470		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 641 966	9 641 966		
Autres dettes	233 940	233 940		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	13 417 867	13 417 867		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURE	133 482,00	141 822,00	-8 340,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		133 482,00	141 822,00	-8 340,00
AUTRES DETTES				
41980000	RRR A ACCORDER ET AU	17 109,20		17 109,20
45580000	ASSOCIES C/CT INTERE	10 052,89	8 561,57	1 491,32
46860000	CHARGES A PAYER	216 830,35	99 143,35	117 687,00
TOTAL AUTRES DETTES		243 992,44	107 704,92	136 287,52
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTES PROVISIONNEES	16 364,14	25 483,84	-9 119,70
43820000	CHARGES SOCIALES S/C	9 458,92	14 408,56	-4 949,64
44820000	CHARGES FISCALES SUR	1 500,59	5 438,25	-3 937,66
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	21 078,85	27 409,19	-6 330,34
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		48 402,50	72 739,84	-24 337,34
TOTAL CHARGES A PAYER		425 876,94	322 266,76	103 610,18

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2019

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D	3 924,06	3 637,72	286,34
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 924,06	3 637,72	286,34

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS				
26780000	INTERETS COURUS	5 982,27	6 565,56	-583,29
TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS		5 982,27	6 565,56	-583,29
AUTRES CREANCES				
40980000	FRS RRR.& AVOIRS A R	4 389,20		4 389,20
44870000	ETAT PRODUITS A RECE	1 028 427,10	1 202 968,56	-174 541,46
46870000	PRODUITS A RECEVOIR		2 484,03	-2 484,03
TOTAL AUTRES CREANCES		1 032 816,30	1 205 452,59	-172 636,29
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 038 798,57	1 212 018,15	-173 219,58

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 518 360			1,58
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Engagements financiers donnés et reçus

Déclaration au 31/12/2019

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
INDEMNITES RETRAITES	56 370					56 370

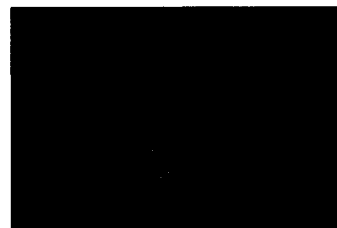
TOTAL	56 370					56 370
--------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
--------------	--	--	--	--	--	--

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
--------------	--	--	--	--	--	--



**SOCIETE FRANCIS
FAYOLLE**
S.A. au capital de 2 400 000 €
30 rue de l'égalité,
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

Authenticité confirmée à l'original



Vincent CORREGE
5 rue des Bateliers
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

EDOUARD CHIFFOLEAU
50, avenue Louis-Luc
94600 CHOISY LE ROI
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

**SOCIETE FRANCIS
FAYOLLE**
S.A. au capital de 2 400 000 €
30 rue de l'égalité,
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRANCIS FAYOLLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de notre appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

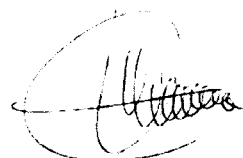
Au Perreux sur Marne, le 15 juin 2020

A Choisy le Roi, le 15 juin 2020

Vincent CORREGE
Commissaire aux comptes



Jean Michel HELENNE
Commissaire aux comptes



SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité
95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires de la Société, principalement constitué de prestations effectuées pour ses filiales, s'élève à 1 608 900 € contre 1 106 600 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 2 356 144 € contre 2 248 893 € précédemment, le résultat d'exploitation ressort positif à 350 565 €.

Parmi les points significatifs de l'exercice, il y a lieu de mentionner :

- Les produits financiers pour 1 673 646 € qui sont constitués des dividendes reçus des filiales pour 1 555 319 €, le solde étant constitué d'intérêts et produits assimilés.
- Les charges financières s'élèvent à 148 896 € essentiellement constituées d'intérêts et charges financières.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1 875 315 €

Notre résultat exceptionnel ressort négatif pour 4 379 €.

Après prise en compte du total des produits de 4 380 355 €, du total des charges de 2 428 980 €, de l'impôt sur les bénéfices de (80 439) €, notre résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 1 951 375 €.

Le total du bilan est de 117 558 160 € au 31 décembre 2019. Les capitaux propres sont de 104 105 589 €, les immobilisations nettes d'amortissement s'élèvent à 107 803 949 € dégageant ainsi un fonds de roulement de (369 836) €.

Acté conforme à l'original

(Signature)

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Nos activités ayant commencé à être affectées par la pandémie du Covid-19 à la fin du premier trimestre 2020, les comptes 2019 ont été arrêtés sur la base de la continuité d'exploitation. Néanmoins l'entreprise s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Compte tenu du caractère récent de cette épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, nous ne sommes pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel à la date d'arrêt des comptes par le Directoire. Il n'en reste pas moins qu'à cette date d'arrêt la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique global peu favorable, nous poursuivons nos activités avec un souci permanent d'amélioration de notre rentabilité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Nous vous rappelons la situation et l'activité de nos principales filiales qui a été la suivante durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- SOCIETE FAYOLLE ET FILS SA

Le chiffre d'affaires H.T. réalisé est de 79 339 408 € contre 76 887 652 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent à 83 885 851€. Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice de 82 491 956 €, le résultat d'exploitation ressort positif à 1 393 895 €.

Notre résultat courant avant impôt ressort à 2 151 865 €.

Nous enregistrons des produits exceptionnels pour 1 830 261 € concernant essentiellement des reprises sur provisions et transferts de charges, et des charges exceptionnelles pour 3 309 336 €, principalement constituées par des charges exceptionnelles sur amortissements et provisions et opérations sur capital.

En conséquence le résultat exceptionnel est négatif pour 1 479 075 €.

Le total des produits est de 86 562 292 € et le total des charges s'élève à 85 889 501 €, notre résultat net ressort positif de 672 790 € contre 461 907 € pour 2018.

L'actif net s'élevant à 17 123 425 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 9 532 042 €, le fonds de roulement ressort à 7 591 383 €.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan était de 48 45 551€. Les capitaux propres ressortent à 17 794 426 €, les immobilisations nettes d'amortissement s'élèvent à 9 239 201, faisant ressortir un fonds de roulement de 8 555 225.

- SOCIETE SANET SAS

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 15 717 436 € pour 15 018 175 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 15 403 938 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 1 009 434 €.

Le total de produits s'élevant à 17 016 374 € et celui des charges à 15 754 812, le résultat net est positif de 1 261 563 €.

L'actif net s'élevant à 9 520 192 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 5 831 740, le fonds de roulement ressort à 3 688 452 €.

- SOCIETE BUTIN SEDIC SAS

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 11 660 040 € contre 10 807 491 € précédemment.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 11 622 462 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 173 123 €.

Le total de produits s'élevant à 11 910 272 € et celui des charges à 11 736 555 €, le résultat net est positif de 173 717 €.

L'actif net s'élevant à 4 388 132 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 4 282 781 €, le fonds de roulement ressort à 105 351 €.

- SOCIETE ALLIANCE ENTREPRISE SAS

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.724.996 € contre 2 910 213 € en 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 3 623 278 €, le résultat d'exploitation ressort positif à 192 800 €.

Notre total des produits s'élevant à 3 816 405 € et celui des charges à 3 638 480 €, le résultat net est positif de 177 924 €.

L'actif net s'élève à 705 696 €, après déduction des immobilisations nettes de 408 932 €, le fonds de roulement ressort à 296 764 €.

- SOCIETE DESPIERRE SAS

Notre société a réalisé cette année un chiffre d'affaires de 9.184.466 € contre 7 672 335 € l'année précédente, soit une augmentation de 1.512.131 € par rapport à 2018.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice pour un montant de 8.754.152 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 452 546 €.

Avec des produits financiers de 21.026 € minorés par des charges financières de 1.309 €, le résultat financier ressort en positif à 19.717 € et notre résultat courant présente un solde positif de 472.263 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 402 € du fait de produits exceptionnels de 457 € tempéré par des charges exceptionnelles de 55 €, de l'impôt sur les bénéfices de 134 669 €, le résultat net ressort bénéficiaire à 337 995 €.

Le total du bilan s'élève à 6 345 597 € composé à 42 % par nos capitaux propres.

L'actif net s'élève à 2.667.165 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 469.691 €, le fonds de roulement ressort à 2.197.474 €.

- SOCIETE FILLOUX SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé au cours de l'exercice 2019 à 14 024 633 € contre 13 228 615 € en 2018.

Après comptabilisation de produits d'exploitation de 14 507 580 € et des charges d'exploitation de 13 686 257 € le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 821 323 €.

Des charges financières de 20 207 €, et l'absence de produits financiers font apparaître un résultat financier négatif de (20 207) €.

Le résultat courant avant impôts est positif de 801.115 €.

Après prise en compte du total des produits à 14 529 144 € et du total des charges de 13 959 710 €, notre résultat net est positif à hauteur de 569.433 €.

L'actif net s'élevant à 2.310.505 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 3.537.969 €, le fonds de roulement ressort à (1 227 464) €.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan était de 9.812.871 €.

- SOCIETE SNT SAS

Notre société a réalisé lors de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires de 2.400.258 € contre 1 952 952 € lors de l'exercice 2018. Le total des produits s'élève à 2.442.237 €.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 2.436.750 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 5.487 €.

Avec des produits financiers de 14.797 €, et l'absence de charges financières, le résultat financier est positif à hauteur de 14.797 €, permettant de dégager un résultat courant avant impôts de 20.284 €.

Ainsi notre résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 12.864 €.

Au 31 décembre 2019 le total du bilan atteint 2.362.756 €.

L'actif net s'élevant à 1.402.929 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 155.283 €, le fonds de roulement ressort à 1.247.646 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues intègrent les modifications liées aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 relatifs aux immobilisations. Des informations complémentaires sur les principes comptables retenus sont reprises dans les annexes présentées avec nos comptes.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre activité orientée vers la gestion et les prises de participation n'induit pas de politique spécifique en matière de recherche et de développement

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – PRISES DE CONTROLE

Conformément aux dispositions des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation significative.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 1 951 375 € au compte « autres réserves » qui serait porté en conséquence à 101 350 563 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	205 000	0
2017		205 000
2018	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant 13 074 € au titre des charges non déductibles fiscalement visés par l'article 39-4 du CGI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de commerce.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de renforcer le fonctionnement interne de notre société il vous est proposé de procéder à la nomination de deux nouveaux membres au conseil de surveillance, Messieurs Louis Marandas et Nicolas Molis.

**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS
OU DES CLIENTS**

Exercice 2018 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et+)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					1	16					25
Montant total des factures concernées TTC en K€	9					0	1276		16		15	31
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,71						_____					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							57		0,7		0,7	1,4
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - <u>c. com.</u> art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :					Délais contractuels : X Délais légaux :						

Exercice 2019 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et+)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					0	22					37
Montant total des factures concernées TTC en K€	7					0	1 176	39	0	15	63	117
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,5					0	_____					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							73	2.4	0	0.9	3.9	7.3
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - <u>c. com.</u> art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :						Délais contractuels : X Délais légaux :					

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés reprises sur le tableau joint.

Les principaux chiffres (en milliers d'euros) de nos comptes consolidés sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 532 611 K€ contre 476 696 K€ en 2018.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 519 044 K€ contre 453 563 K€ l'exercice précédent. Après un résultat financier déficitaire de 53 K€, un résultat exceptionnel de (683) K€, un impôt sur les sociétés de 3 143 K€ et une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 705 K€, nous obtenons un résultat consolidé bénéficiaire de 9 246 K€ contre 14 788 K€ l'exercice précédent.
Ce résultat se décompose en un résultat groupe bénéficiaire de 7 715 K€ et un résultat hors groupe de 1 532 K€.
Nos capitaux propres s'élèvent à 87 465 K€ contre 78 934 K€ en 2018.

Les données chiffrées de nos filiales françaises vous ont été fournies ci-dessus.

Nous vous présentons ci-après les données relatives à notre sous-groupe Canada :

- SOCIETE FAYOLLE CANADA INC. :

Les résultats présentés sont les résultats consolidés en dollar canadien

Le chiffre d'affaires H.T. réalisé est de 465 814 651 \$CAD contre 449 220 587 \$CAD pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation des consommations de matières pour 430 759 225 \$CAD et des charges d'exploitation de l'exercice s'élevant à 31 042 669 \$CAD, le résultat d'exploitation ressort à 4 012 757 \$CAD.

Le résultat net ressort à 3 837 311 \$CAD.

Les capitaux propres s'élevant à 80 290 573 \$CAD, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 28 378 347 \$CAD, le fonds de roulement ressort à 51 912 226 \$CAD.

Nous vous demandons conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

EPARGNE SALARIALE

Conformément à la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, visant à mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail, il vous est proposé d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail

Nous espérons que l'ensemble des propositions qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées

Le Président du Directoire



SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social : 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

L'an deux mille vingt f et le 30 juin à 15 heures les actionnaires de la Société FRANCIS FAYOLLE se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

M. HELENNE et M. CORREGE, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont également présents.

M. Francis FAYOLLE préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

M. C : CHAILLIE et Mme Isabelle LEGRAND, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bruno FAYOLLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le nombre d'actions requis pour la tenue de l'assemblée tant sous sa forme ordinaire qu'extraordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Feuille de présence à l'assemblée ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Formulaires de vote par correspondance ;
- Copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Rapport de gestion du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des comptes consolidés;
- Quitus aux Directoire et Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat ;

J. M.

- Fixation du montant des jetons de présence
- Nomination de nouveaux membres au conseil de Surveillance
- Augmentation de capital dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale;

Le Président donne lecture du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 074€ au titre des charge non déductible visés par l'article 39-4 du CGI..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 1 951 375 € au compte « autres réserves » qui sera porté en conséquence à 101 350 563 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	205 000	205 0000
2017	0	
2018	0	0

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve ces comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés, n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence relatifs aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 35 000€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en tant que membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans Monsieur Louis Marandas et Monsieur Nicolas Mollis. Leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022.

En parallèle Monsieur Gilbert Dallais a mis fin à ses fonctions de membre dudit conseil.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDIANIRE

Septième résolution

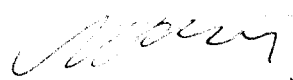
L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport du commissaire aux comptes sur la proposition d'augmentation du capital prévue par les dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, visant à mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail, décide d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

Cette résolution, mise aux voix, est refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures .

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Francis Fayolle



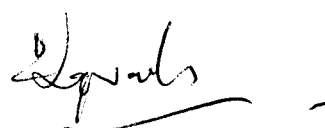
Gilbert Dallais

LE SECRETAIRE
Bruno FAYOLLE



LES SCRUTATEURS

Isabelle Legrand



SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 27 AVRIL 2020**

Le vingt-sept avril deux mille vingt à 11h30 heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni par visio conférence conformément aux ordonnances 2020-318 et 321 du 25 mars 2020, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Arrêté des termes du rapport transmis à l'Assemblée
- Autorisation de conventions réglementées et d'opérations portant sur le capital
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Messieurs Claude Chaillié, Gilbert Dallais et Antoine Butin

La séance est présidée par Mr Claude Chaillié, Président du Conseil.

Le Président constate que la moitié au moins des membres en fonction est présente et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jean Michel HELENNE, commissaire aux comptes est absent et excusé.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat, ainsi que des comptes consolidés.

Le Président précise que les comptes annuels et consolidés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

De la même manière le Conseil prend connaissance du rapport de gestion annuel et du rapport de groupe.

Une discussion s'engage alors entre les membres sur les principaux sur ces comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil décide d'approuver les comptes transmis par le Directoire en l'état.

Il est ensuite procédé à la rédaction du rapport qui sera transmis à l'Assemblée Générale.

FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est décidé d'allouer les jetons suivants :

- Monsieur Claude Chaillié : 35 000 €

CC

AUTORISATIONS DE CONVENTIONS REGLEMENTEES ET D'OPERATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL

Le Président expose que le conseil a été saisi par le directoire d'un projet de modification du périmètre économique du groupe s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration patrimoniale des titres détenus par la famille Fayolle, dirigeant du groupe.

Cette opération se décomposerait en deux temps :

- Apport de l'ensemble des titres détenus par Mme Isabelle Legrand, soit 27.52% du capital de la société à une holding familiale dont elle serait la principale actionnaire.
Corrélativement apport par Monsieur Francis Fayolle de l'usufruit de ces titres, Madame Isabelle Legrand n'en détenant que la nue-propriété.
Cette opération se ferait sur une base de 16.650.000 €
- Rachat par notre société de ces mêmes titres en vue de leur annulation par voie de diminution du capital pour une valeur identique.

Ces opérations concernant des membres dirigeants du groupe, elle relève des conventions réglementées prévues à l'article L 225-86 du code de commerce.

Un débat est alors engagé entre les membres du conseil, où toute explication est donnée concernant les modalités et conséquences de ce projet.

Le Président soumet donc au vote du conseil la validation de cette double opération.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'apport des titres détenus par Isabelle Legrand et Francis Fayolle à une holding familiale dénommée IBAG Legrand. Il autorise conjointement le rachat de ces titres par la Sa Francis Fayolle pour une valeur de 16.650.000 € en vue de leur annulation à travers une opération de réduction du capital.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Suite au projet de démission de Madame Isabelle Legrand en date du 30 juin 2020, il est proposé de nommer comme membre du Directoire Monsieur Bruno Fayolle. Celui-ci sera nommé pour une durée de 3 ans à dater de ce 30 juin 2020, son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 12H30.

Le Président
Claude Chaillie

